

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

Madame Avena, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) adopté le 15 décembre 2014 par le Conseil Municipal, doit être modifié pour intégrer notamment les nouvelles dispositions suivantes :

- le regroupement de l'accueil familial et de l'accueil collectif :

les assistantes maternelles des trois crèches familiales seront rattachées aux sept multi-accueils collectifs Delaunay, Fontaine d'Ouche, Grésilles, Montchapet, Tarnier, Tivoli, Voltaire, sans remise en cause de la garde à domicile ;

- les horaires d'ouverture des EAJE seront modifiés à compter de septembre 2016 :

les multi-accueils seront ouverts de 7h à 19h pour l'accueil familial et de 7h30 à 18h30 pour l'accueil collectif. En effet après étude des besoins des familles, il s'avère que les horaires de 7h00 à 7h30 et de 18h30 à 19h00 sont très peu utilisés par les familles et ne nécessitent pas le maintien d'une telle amplitude dans les accueils collectifs, l'offre globale des structures partenaires de la Ville permettant de répondre à l'ensemble des besoins ;

- la composition des équipes dans les multi-accueils :

afin d'assurer un accueil de qualité auprès des équipes des multi-accueils et le suivi des assistantes maternelles redéployées sur ces structures il est nécessaire de renforcer la direction de l'établissement par une adjointe éducatrice de jeunes enfants ;

- la tarification : harmonisation du tarif de l'accueil collectif et l'accueil familial avec le même taux d'effort pour l'ensemble des structures.

Le nouveau règlement de fonctionnement sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2016.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, et notamment sur les annexes, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à arrêter le règlement définitif ;

3 - décider que le nouveau règlement sera appliqué à compter du 1^{er} septembre 2016.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Abstentions : 5